

INDEX BT : CHANGEMENT DE BASE POUR LES INDEX D'OCTOBRE 2014

2015 - 22 / 5 - 1 du 09/01/2015

Pour toute question :

Service Technique - Prix

Alain PERRICHON

04 72 44 15 15

btprhone.tech@btprhone.fr

www.btp-rhone.ffbatiment.fr

Suite à la reprise de la maîtrise d'ouvrage des index BT par l'INSEE en février 2014, date de publication des index BT de novembre 2013, d'importants changements dans la méthodologie de calcul des index ont eu lieu.

En premier lieu, l'indice de salaires utilisé n'est plus l'indice national FFB des salaires des ouvriers du BTP, mais l'ICHTrev-TS construction. D'autre part, l'évolution des prix des matériaux est calculée à partir d'indices de prix INSEE, au lieu de prix de produits préconisés par les unions de métiers.

Une autre modification importante va intervenir lors de la publication des index d'octobre 2014 : un changement de base.

Les index BT étaient jusqu'à présent calculés en base 100 – janvier 1974.

A partir des index BT d'octobre 2014, publiés en janvier 2015, les index seront calculés en base 100-2010.

Afin de pouvoir calculer les révisions / actualisations de prix à cheval sur les deux bases, les adhérents vont devoir utiliser des coefficients de raccordement.

Pour prolonger les anciennes séries, il faudra désormais utiliser des coefficients de raccordement. Ces coefficients seront publiés par l'INSEE mi-janvier ; il existera un coefficient par index BT.

Dans les prochains mois, une vigilance particulière devra être apportée aux formules d'actualisation et révision de prix prévues dans les contrats.

Pour les actualisations / révisions de prix, trois cas seront possibles :

- Le contrat fait intervenir uniquement des index antérieurs à octobre 2014 : il faudra utiliser les index en « ancienne base », sans utiliser les coefficients de raccordement ;
- Le contrat fait intervenir uniquement des index postérieurs à septembre 2014 : il faudra utiliser les index en « nouvelle base », sans utiliser les coefficients de raccordement ;
- Le contrat fait intervenir à la fois des index antérieurs et postérieurs à octobre 2014 : il faudra intégrer les coefficients de raccordement dans la formule de révision / actualisation.



Exemple d'utilisation du coefficient de raccordement :

Par exemple si la formule de révision était :

$$P_r = P_0 \times \left(\frac{BT03_{\text{novembre 2014}}}{BT03_{\text{novembre 2013}}} \right)$$

Le calcul devient :

$$P_r = P_0 \times \left(\frac{BT03_{\text{novembre 2014}}}{BT03_{\text{novembre 2013}}} \times \text{Coeff raccordement (BT03)} \right)$$

Pour les calculs qui nécessitent l'utilisation d'index BT « ancienne base » et d'index « nouvelle base », il ne sera pas nécessaire de rédiger un avenant au contrat pour spécifier le changement de base et donc l'utilisation d'un coefficient de raccordement.

Le module Actualisation/Révision des prix qui se trouve sur les sites internet de la FFB intégrera ce changement de base et restera opérationnel pour les adhérents.

Un cas particulier : celui des index BT « bois »

Une refonte des index BT relatifs au bois a été réalisée sous la tutelle de l'union des métiers du bois afin de rendre les index BT « bois » plus représentatifs des marchés :

- Fusion des index BT 16a et BT 17a à création de l'Index BT 16b : Charpente bois.
Pour les contrats qui étaient indexés par les index BT 16a ou BT 17a, il faudra dorénavant utiliser l'index BT 16b. Il existera deux coefficients de raccordement : un pour les contrats qui étaient indexés par le BT 16a et un pour ceux qui l'étaient par le BT 17a.
- Fusion des index BT 19a et BT 20a à création de l'Index BT 19b : Menuiserie extérieure.
Pour les contrats qui étaient indexés par les index BT 19a ou BT 20a, il faudra dorénavant utiliser l'index BT 19b. Il existera deux coefficients de raccordement : un pour les contrats qui étaient indexés par le BT 19a et un pour ceux qui l'étaient par le BT 20a.
- Création de l'index BT 54 : Ossature bois.
- Maintien de l'index BT 18a, seul le libellé de l'index change pour devenir : Menuiserie intérieure.

Ces nouveaux index « bois » seront créés en octobre 2014, en base 100-2010 et publiés mi-janvier 2015.